

Département ORNE

Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche

N° page 02

ARRETE N° 2021_02AD

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier les articles L 1411-1, 1411-5, 1411-6, 1411-7, D1411-3 à 1411-5,

Vu la délibération n°20_09_03_01 d'élection des membres de la Commission de délégation de service public,

Considérant les nécessités de fonctionnement de l'administration et la continuité du service public,

Le Président,

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Jean-Paul MADELAINE, Vice-président en charge de l'assainissement, est désigné pour représenter le Président de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche de façon permanente pour la durée du mandat en qualité de Président de la commission de délégation de service public pour ouvrir, analyser les candidatures et émettre un avis sur les offres.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame La Préfète de l'Orne et fera l'objet d'une publication.

Fait à Mortagne au Perche, le 22 mars 2021

Notifié à l'intéressé le :

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification